



Badge aéroportuaire / casier judiciaire

Par **radiobemba**, le **09/11/2009** à **22:32**

Bonjour,

Je vais travailler en zone aéroportuaire et je suis actuellement en attente de mon badge. J'ai été pris pour alcool au volant il y a 2 ans et donc fait 7 h de garde à vue mais n'ais pas payé d'amende et ne suis pas allé au tribunal, j'ai juste effectué un stage de sensibilisation de 240 €.

Suis-je susceptible de ne pas obtenir mon badge ?

merci de vos réponses à l'avance.

Par **Tisuisse**, le **09/11/2009** à **23:03**

Bonjour,

Avant tout, demandez au Trésor Public ou à la Préfecture le relevé de vos PV et le relevé de vos points pour vérifier que votre alcoolémie d'il y a 2 ans n'a pas fait l'objet d'une ordonnance pénale.

Si c'est le cas, vous seriez bien un cas exceptionnel qui serait passé à travers les mailles de la justice. Pas de jugement = pas d'inscription au casier judiciaire.